

Conseil municipal du 10 avril 2015

Début de séance : 20h00

Présents : P. Chollier, N. Albizzi, C. Antoine, F. Martinez, C. El Amine, R. Fontaine-Tranchant, M. Lajoie, J. Le Dias, M. Le Texier, J.C. Macagno, J.P. Marcel, M. Mouillard, N. Turrel.

Absents excusés : M. Guieu (procuration à C. El Amine,) S. Morisco (procuration à J.P. Marcel).

Vote des 3 taxes : M. le maire rappelle la délibération du 27 mars 2015 concernant le vote des 3 taxes dont le produit attendu décidé par le conseil municipal était de 267 178 €. Après calcul des variations proportionnelles entre le produit attendu et le produit à taux constant, il confirme que les taux seront de 7.88 % (94 796 €) pour la taxe d'habitation, 14.63% pour la taxe sur le foncier bâti (164 149 €) et 58.34% (8 168 €) pour la taxe sur le foncier non bâti, soit un produit fiscal total de 267 113 €.

Budget Primitif 2015 : Sur proposition de la commission des finances, et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant les prévisions de dépenses et recettes pour l'exercice 2015, le conseil municipal adopte à 12 voix pour et 3 abstentions (J.P. Marcel x2, F. Martinez) le budget primitif, arrêté à hauteur de 1 372 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et 769 000 € en dépenses et recettes d'investissement.

La commission prévoit de se réunir 3 à 4 fois par an pour le suivi du budget.

La prochaine commission, qui aura lieu le 21 mai à 20h, examinera l'exécution du budget après un peu plus de 4 mois de fonctionnement. Elle établira une programmation des actions (dépenses et recettes) sur les 5 ans à venir, et effectuera un suivi par service, afin de respecter le budget primitif 2015.

L'objectif est de réduire au maximum les dépenses de fonctionnement afin de générer un excédent encore plus important, et pouvoir faire face aux dépenses d'investissement des prochaines années.

Questions diverses

Démoustication : Le conseil municipal accepte de régler la participation 2015 à l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication des zones humides, qui s'élève à 3 768 €. Vote à l'unanimité

Encaissement d'un chèque : le conseil accepte l'encaissement d'un chèque de 43,75 € émanant de l'entreprise LDLC en remboursement d'un avoir non utilisé.

Travaux : suite à une fuite d'eau devant la place « handicapés » du musée, le revêtement de chaussée nécessite une reprise s'intégrant avec l'existant. En outre, le remplacement d'un tampon de chaussée s'avère nécessaire et le marquage d'arrêt bus est à retracer. Le devis de l'entreprise BORDEL TP de 1 293,70 € HT est accepté à l'unanimité.

Feux d'artifice : Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à commander le feu d'artifice du 27 juin, pour un montant de 2 500 € auprès de la société France Feux.

Fin de réunion 21h30

Prochaine réunion : Vendredi 27 avril 2015